



Chèzeneuve

Conseil Municipal du 15 janvier 2018

Tous les conseillers sont présents sauf Emmanuelle Bouin, Julien Sermet et Grégory Toussaint, excusés - Secrétaire de séance : Guy Barnier

Tél. 04.74.28.21.24 - Email:mairie.chezeneuve@wanadoo.fr - Site internet: www.chezeneuve.fr

1 Fonds de concours CAPI et Région

La réunion du conseil a débuté par une intervention de Noémie Humbert. Cette personne est chargée par la CAPI de gérer et d'informer les communes sur les possibilités d'aides pouvant être apportées : par la région, d'une part, dans le cadre du plan « Ambition Région » et, d'autre part, sur le fonds de concours mis en place par la CAPI.

Ces deux structures ont pour but d'aider les communes dans la réalisation de leurs projets, (hors travaux de voirie).

L'objectif étant d'avoir la meilleure répartition possible de ces aides afin que les petites communes ne soient pas oubliées et aient une bonne visibilité pour le financement de leurs investissements.

Nadine Roy, maire de Crachier et Jean-Guy Badin, adjoint ont participé aussi à cette courte information.

2 Plan Partenarial de la demande de logement social

Il s'agit d'un guichet unique pour simplifier les demandes de logements sociaux. Le demandeur n'ayant plus qu'un seul dossier à remplir.

Notre commune participe déjà à ce Plan Partenarial. Cependant, pour formaliser, la CAPI souhaite qu'une délibération soit prise par toutes les communes. Délibération adoptée à l'unanimité.

3 Délibération PLH2

Le deuxième Plan Local de l'Habitat de la CAPI vient d'être finalisé et doit être adopté par les communes.

Ce plan prévu pour 6 ans définit les règles d'urbanisme du territoire de notre communauté d'agglomération.

Pour notre commune, pas de changement par rapport au PLH1. Nous restons dans la zone au taux de 6 logements/1000 habitants, soit 3 à 4 logements par an pour Chèzeneuve.

4 Aménagement de la RD23

Suite à la rencontre avec les services du département, il a fallu apporter des modifications à la première proposition du bureau d'étude ERCD.

Le Maire a présenté le nouveau projet au conseil. Les élus ont fait part de leurs remarques qui seront proposées au département.

Cependant, les règles, sur les voies départementales, sont assez strictes et c'est la « Commission de la Sécurité Routière Départementale » qui validera (ou pas) la proposition

5 Désignation délégués SMABB

Deux élus de la commune (Anne-Christine Brun, titulaire et Marcel Colomb, suppléant) représentent la CAPI au SMABB (*Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre*).

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*) aux collectivités impose que des élus représentent les communes. Ont été désignés Nathalie Roy, titulaire et Christian Journet, suppléant.

6 Questions et informations diverses

Création d'une commission fleurissement, les personnes intéressées peuvent s'adresser à Marcel Colomb.

Travaux, la CAPI va effectuer les travaux suivants :

- installation de 3 lampadaires « led » : 1 au lotissement « Le Dalicia » et 2 chemin du Bournay
- réfection d'une partie de la route de Four pour un montant de 30 000€.

Assemblée générale du comité des fêtes : samedi 27/01 à 18h, salle du conseil à la mairie.

Après-midi jeux du CCAS, le lundi 5 février à 14h 30

Soirée jeux du comité des fêtes, le samedi 24 février à partir de 17h, salle d'animation.

RAPPEL : la divagation des animaux domestiques est formellement interdite sur la voie publique !